الجمعية الديمقراطية لنساء المغرب
ⵜⴰⵎⵓⵔⵜ ⵜⴰⵏⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵜⵍⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Association Démocratique des Femmes du Maroc
ONG dotée du statut consultatif auprès du conseil Économique et social des Nations Unies
هيئة استشارية معتمدة لدى المجلس الاقتصادي والاجتماعي للأمم المتحدة

Communiqué

La démocratie est mutilée

sans une modification globale et radicale du code de la famille

L'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM), à l'instar du mouvement démocratique marocain et international des droits de l'Homme, commémore la Journée Internationale de la Démocratie. Cette journée, instituéele 8 novembre 2007 par la 62ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, a pour objectif de rappeler le lien étroit qui existe entre le développement, l'égalité effective, le respect des droits universels et la démocratie inclusive.

L'ADFM, reconnait les efforts consentis en matière de démocratisation, notamment après la libération des prisonniers d'opinion, mais relève toutefois que notre pays est toujours classé 93ème dans le rapport « Time of Conflict ». Ce rapport, qui évalue sur une base annuelle la situation démocratique dans 167 pays, souligne l'importance de poursuivre les efforts pour améliorer les performances du gouvernement dans la mise en œuvre des droits des femmes, la participation, la culture politique démocratique et les libertés civiles.

En effet, le contexte national témoigne de l'essoufflement du processus de participation démocratique, malgré le développement de l'arsenal législatif et l'élargissement du rôle de la société civile dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Malheureusement, de nombreuses tentatives restent enfermées dans une « démocratie de façade ». A titre d'exemple le processus d'élaboration du rapport« Examen national approfondi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et de la Plateforme d'Action de Pékin+30 »a fait abstraction de la contribution du mouvement des femmes, qui est pourtant le premier acteur de suivi de la mise en œuvre de la Convention dans le domaine des droits humains des femmes.

Par conséquent, l'ADFM réitère son appel pour une contribution réelle et effective de la société civile dans la consolidation du processus démocratique, notamment, pour :

- Préserver la dignité des citoyennes et des citoyens en leur permettant d'accéder et de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux, à travers un changement global et radical du code de la famille pour une égalité en droits et une justice dans tous les cas et toutes les situations.
- Activer le rôle des institutions consultatives et prendre en compte leurs avis et recommandations.
- Opérationnaliser l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la doter des moyens requis pour lui permettre de remplir pleinement son mandat de promotion et de protection des droits des femmes ;

- Développer le processus de démocratie participative pour impliquer les différentes composantes de la société civile, notamment le mouvement des femmes au niveau national et régional.
- Réaliser la justice sociale en permettant à toutes les femmes : ainées , cheffes de famille, des montagnes, des zones enclavées et des périphéries urbaines d'avoir un accès équitable aux ressources et à la protection sociale ;
- Identifier les mesures pour renforcer la cohésion sociale, la réduction des disparités entre les classes et entre les territoires et des écarts entre les hommes et les femmes.
- Améliorer la sécurité et la sûreté en renforçant, réformant, développant et appliquant l'arsenal juridique pour lutter contre la violence et discrimination à l'égard des femmes.
- Reconnaître réellement l'économie des soins en traduisant dans la réalité les slogans relatifs à «l'autonomisation économique des femmes » à travers une vision globale qui intègre une protection complète des « femmes aidantes familiales », des « femmes ayant survécu à la violence sexiste » et des femmes qui vivent dans la précarité et qui ne bénéficient toujours pas du système d'aide sociale.

ADFM
15 septembre 2024